

EMISSIONS ET COTATIONS**VALEURS FRANÇAISES****ACTIONS ET PARTS****MULTIHABITATION 9****Société Civile de Placement Immobilier autorisée à offrir au public des titres financiers**

Capital initial : 760 500 €

Capital maximum statutaire : 29 900 000 €

Siège social : 173, boulevard Haussmann – 75008 Paris

811 596 469 R.C.S. Paris

Date d'expiration de la Société : 25 MAI 2029

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine « La Loi » du 25-26 mai 2015

Responsabilité : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

PREMIERE AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7 des statuts, la Société de Gestion a décidé de procéder à une première augmentation de capital d'un montant de 22 324 900 € destinée à porter le capital de 760 500 € à 23 085 400 € par l'émission de 17 173 parts de 1 300 € de valeur nominale chacune majorée d'une prime d'émission de 200 €.

Les conditions d'émission de cette augmentation de capital sont les suivantes :

Prix de souscription d'une part

– Nominal	1 300 €
– Prime d'émission	200 €
– Total prix de souscription	1 500 € ce prix s'entend net de tous autres frais

La commission de souscription qui, ainsi que précisé au chapitre III – Frais de la note d'information, correspond à 8,78 % HT (soit 10,536 % TTC au taux actuel de la TVA) du prix de souscription, soit 158,04 € TTC au taux actuel de la TVA, est prélevée sur la prime d'émission.

Nombre de parts à souscrire : 17 173 parts

Date d'ouverture de la souscription : 6 juillet 2015

Date de clôture de la souscription : 5 juillet 2016

L'augmentation de capital pourra toutefois être close par anticipation sans préavis dès que le montant fixé ci-dessus aura été intégralement souscrit.

Dans le cas contraire, elle sera limitée au montant des souscriptions reçues pour autant que celles-ci représentent au moins 75 % du montant initialement prévu. Inversement, en cas de souscription intégrale, la société de gestion pourra majorer le montant de l'augmentation de capital jusqu'à 30 % de son montant initial.

Date d'entrée en jouissance des parts : les parts portent jouissance le premier jour du mois qui suit le mois de souscription.

Minimum de souscription : aucun minimum de souscription n'étant requis.

Toute modification des conditions de souscription prévues dans la présente notice fera l'objet d'une nouvelle notice publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires, six jours au moins avant la date d'ouverture des souscriptions aux nouvelles conditions d'émission.

La note d'information qui a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers S.C.P.I. n°15-11 en date du 19 juin 2015 est disponible au siège de la Société de Gestion sis à Paris 75008 - 173, boulevard Haussmann.

La Société de Gestion,
LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS